

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg  
**Band:** 79 (1990)  
**Heft:** 1-2

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Information**

**Fondation d'une Société entomologique de Fribourg.** – Dans le but d'offrir un point de rencontre aux entomologistes (amateurs et professionnels) de la région de Fribourg et environs, nous souhaitons fonder une nouvelle société. Toute personne intéressée peut prendre contact avec: Université de Fribourg, Institut de zoologie, Section d'entomologie, rue du Musée, 1700 Fribourg, ou Pierre Dubey, Biolle, 1544 Gletterens.

**Gründung einer Freiburgischen Entomologischen Gesellschaft.** – Mit dem Ziel, Amateur- und Berufsentomologen von Freiburg und Umgebung eine Möglichkeit zu Begegnungen und zum Erfahrungsaustausch zu bieten, möchten wir eine neue Gesellschaft gründen. Interessenten wenden sich bitte an: Universität Freiburg, Zoologisches Institut, Sektion Entomologie, Museumsstraße, 1700 Freiburg, oder an Herrn Pierre Dubey, Biolle, 1544 Gletterens.

## RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

1. Le Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles accepte des travaux originaux couvrant tous les domaines des sciences naturelles. La préférence sera donnée aux travaux de membres de la Société. Sont particulièrement bienvenus des articles ayant trait par un aspect ou l'autre au canton de Fribourg. Les comptes rendus de conférences données dans le cadre de la Société sont également publiés dans le Bulletin. Les textes seront rédigés en français ou en allemand, sur demande spéciale aussi en anglais.
2. En règle générale, le volume des travaux ne doit pas dépasser 16 pages imprimées, à l'exception des thèses et de travaux à caractère monographique. Les manuscrits seront dactylographiés, à double interligne et avec une grande marge.
3. Les travaux seront accompagnés de résumés en français, allemand et anglais, de 20 lignes dactylographiées au maximum chacun.
4. Les noms d'auteurs cités dans le texte seront soulignés d'un double trait (impression en petites capitales). Les noms de genre et d'espèce seront soulignés d'un trait ondulé (impression en italique).
5. La liste bibliographique sera dressée par ordre alphabétique des auteurs et rédigée en tenant compte des règles d'abréviation en usage sur le plan international.  
Exemple: CHERIX, D., WERNER, P., et CATZEFLIS, F.: Organisation spatiale d'un système polycalique chez *Formica (Coptoformica) exsecta* NYL. (Hymenoptera: Formicidae). Bull. Soc. Entomol. Suisse 53, 163–171 (1980).
6. Les figures, dont le nombre sera maintenu à un minimum, seront présentées séparément. De même, les légendes accompagnant les figures seront présentées sur feuille séparée (et *non* sous la figure). Les dessins au trait seront exécutés proprement à l'encre de Chine. Indiquer l'échelle de réduction.
7. Il est recommandé de composer les tableaux en vue de leur reproduction directe (caractères IBM ou équivalentes), en respectant le format d'impression du Bulletin. Des réductions sont possibles, mais il y a lieu d'évaluer dans quelle mesure la lisibilité des tableaux n'en sera pas affectée.
8. En règle générale, pour des thèses jusqu'à concurrence de 50 pages, l'auteur prend à sa charge la moitié des frais d'impression. Pour des thèses dépassant 50 pages, les frais supplémentaires incombent entièrement à l'auteur.
9. Des travaux jugés inadaptés, ou qui ne répondent pas aux prescriptions, peuvent être refusés.
10. Les manuscrits sont à envoyer au rédacteur, Prof. Dr G. Lampel, Institut de Zoologie de l'Université, Section d'Entomologie, CH-1700 Fribourg.
11. Les auteurs reçoivent au moins une épreuve pour la correction. Elle sera retournée rapidement au rédacteur, munie du « bon à tirer » et accompagnée, le cas échéant, de la commande de tirés à part. La correction se fera en utilisant les signes de correction officiels. Indiquer clairement dans la marge les emplacements où doivent être insérés figures et tableaux.
12. Sauf entente préalable, les tirés à part seront livrés par l'imprimeur sans couverture, au prix de revient.